

ÉCOLE DE LA CLAIRIÈRE CODE DE VIE 2025-2026

LANGAGE ET POLITESSE

Attentes

- En tout temps, j'emploie un langage respectueux et courtois envers tous.
- J'utilise le, « madame », « monsieur », car ils sont obligatoires avec tous les membres du personnel.
- J'évite tout geste, parole, écrit, dessin, farce ou insulte qui pourrait blesser, humilier, atteindre à la réputation et à l'intégrité d'une autre personne.
- Les expressions inappropriées véhiculées par les plateformes numériques et par les réseaux sociaux sont proscrites.

NON-VIOLENCE

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites <u>en tout temps</u>, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Attentes

- Je comprends que toute forme de violence, qu'elle soit physique, verbale, écrite ou psychologique, est intolérable et inacceptable.
- Lancer des balles de neige ou tout autre objet est interdit.

RESPECT DES AUTRES

Attentes

- Je respecte les caractéristiques physiques, intellectuelles et les différences, qu'il s'agisse de l'origine ethnique, de la langue ou de l'orientation sexuelle.
- Je respecte la vie privée des autres, je ne les prends pas en photo ni en vidéo sur le territoire de l'école et dans le transport scolaire.

TENUE VESTIMENTAIRE

Attentes

- Je dois me présenter à l'école dans une tenue convenable à un milieu d'éducation.
- Je peux porter une camisole à bretelles larges (largeur de trois doigts d'un enfant) lors de journées chaudes.
- Les pantalons courts (shorts), les jupes et les robes doivent être au minimum à la hauteur de la main le long de la cuisse.
- Les chandails doivent couvrir le ventre.
- Je dois porter des sandales et des chausses bien attachées et qui supportent bien les pieds, j'évite les « gougounes de plage ».
- Lorsque requis, je dois avoir mes vêtements d'éducation physique.
- Je ne dois pas porter des vêtements à message violent, sexiste et raciste.
- Les chapeaux, casquettes, tuques et capuchons ne sont pas permis dans les classes.



OBJETS PERSONNELS

Attentes

Tous les objets suivants sont interdits à l'école et dans l'autobus :

- Cartes Pokémon ou autres cartes
- Jouets
- Objets de valeur
- Appareils électroniques



Interdiction des appareils électroniques au primaire

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteurs.

Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

1er manquement : confiscation de l'Appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.

2^e manguement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

Veuillez noter que l'école et le personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.



ALIMENTATION

Attentes

Ces aliments <u>sont à éviter à l'école sauf en classe si un événement spécial le permet</u> :

- Gomme à mâcher
- Friandises et croustilles
- Chocolat
- Boisson gazeuse ou énergisante

INTERDIT EN TOUT TEMPS

- Aliments contenant des arachides ou des noix
- D'échanger de la nourriture entre les élèves.



ASSIDUITÉ

Attentes

- Je dois me présenter à l'école tous les jours et je dois arriver à l'heure.
- Mes parents doivent informer l'école si je m'absente pour la journée ou la demi-journée, avant 8 h via le Portail Parent Mozaïk ou par téléphone en composant le 450 433-5475 option 2.
- Mes parents doivent aviser mon enseignant par une note écrite s'ils doivent venir me chercher durant la journée.
- Je dois me présenter au secrétariat lorsque je suis en retard même si le retard est justifié par mes parents. La secrétaire doit être en mesure de noter mon nom avant que je retourne en classe.
- Je dois avoir une note écrite de mes parents et je dois la présenter à mon enseignant et à la secrétaire, si je dois quitter le terrain de l'école durant la journée.
- Mes parents sont responsables d'aviser la secrétaire et le service de garde <u>par</u> <u>téléphone avant 15 h</u> en cas de changement pour la fin de la journée.

CIRCULATION

Attentes

- À l'intérieur, je marche calmement en tout temps sans bousculer et sans déranger les classes.
- À la fin des cours, au son de la cloche, je sors calmement de l'école sans m'attarder.
- Je circule en marchant près des autobus et sur le trottoir de l'école.
- Je marche à côté de ma bicyclette dans l'allée piétonnière que j'utilise pour entrer ou sortir de la cour d'école.
- Utiliser des planches à roulettes, des trottinettes ou des patins à roues alignées sont interdits sur le terrain de l'école ainsi que dans l'allée piétonnière. Je peux les utiliser pour venir à l'école, mais je dois les laisser aux endroits désignés.
- Je me responsabilise et j'évite de revenir à l'école après les heures de classe pour tout oubli de ma part.
- Le matin et le midi, si je ne suis pas inscrit au service de garde, je dois me présenter sur la cour d'école au plus tard à 8 h 30.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Attentes

- Je respecte les lieux et le matériel de l'école et de l'autobus en évitant d'écrire, de graver ou de dessiner sur les murs, tables, pupitres, casiers, bancs, etc.
- J'utilise les poubelles, les boîtes de recyclage et les bacs de compostage.
- Si j'abime ou je perds le matériel de l'école, mes parents pourraient devoir le rembourser.



CONSÉQUENCES AU NON-RESPECT DU CODE DE VIE

(en fonction de la gravité du geste posé)

- Je suis averti, je dois revoir les attentes du code de vie, je présente des excuses et je pose un geste réparateur.
- Je reçois un avis disciplinaire que mes parents devront signer et je dois le rapporter le lendemain.
- Mon objet interdit est confisqué pour la journée.
- Je rencontre la direction, mon enseignante, la psychoéducatrice, la TES ou l'éducatrice du service de garde avec mes parents.
- Je peux être suspendu de l'école à l'externe ou à l'interne par la direction.

NOUS AVONS PRIS CONNAISSANCE DU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE AVEC NOTRE ENFANT ET NOUS NOUS ENGAGEONS À LE RESPECTER.	
SIGNATURE/ÉLÈVE	SIGNATURE/PARENT

